Avril 2022

Cfdt: **framatome**

Courbevoie - Jeumont - Lyon - Rugles - Romans-sur-Isère - Chalon/Sully - Ugine - Grenoble
Maubeuge - Montreuil-Juigné - Le Creusot - Saint-Marcel - Paimboeuf - Jarrie - Montbard

Minima Salariaux Ingénieurs et Cadres

Les négociations sur les nouveaux barèmes de salaires minima des ingénieurs et cadres de la métallurgie ont abouti à un accord le 18 mars 2022. Ce dernier prévoit une revalorisation des grilles de 3,1 % par rapport à 2021, la CFDT est signataire de cet accord.
Le barème des appointements minimaux annuels garantis à partir de 2022, pour les ingénieurs et cadres à temps complet quel que soit le nombre de jours sur l'année prévu par le contrat de travail.

Coefficient / Salaire annuel

60 et 68	
76	
80	31 386€
84	32 956€
86	33 740€
92	36 094€
100	39 233€
108	42 371€
114	44 725€
120	47 079€
125	49 041€
130	51 003€
135	52 964€
180	62 471€
240	83 294€

Tableau d'évolution des coefficients en fonction de l'ancienneté

Position I (Années de début)	
21 ans	60
22 ans	68
23 ans et au-delà	76
Majoration par année d'expérience acquise au-delà de 23 ans dans les conditions prévues à l'article 21	8
Position II	100
Après 3 ans en position II dans l'entreprise	108
Après une nouvelle période de 3 ans	114
Après une nouvelle période de 3 ans	120
Après une nouvelle période de 3 ans	125
Après une nouvelle période de 3 ans	130
Après une nouvelle période de 3 ans	135
Position III A	135
Position III B	180
Position III C	240

Le tableau de gauche présente le salaire en fonction du coefficient. Vous pouvez retrouver facilement votre coefficient, il figure en haut à gauche de votre bulletin de salaire, sous "niveau/échelon".

Votre salaire brut annuel est égal à 13 fois votre salaire brut mensuel (en haut à gauche sur le bulletin de salaire).

Bon à Savoir !

- Un cadre, au forfait jour, en position II (PII), au coefficient 100, doit donc avoir un salaire brut annuel (hors prime) de 39 233 € a minima, soit 3017 € brut mensuel.
- Un cadre en position I (PI) âgé de 27 ans ou plus, ayant 3 années effectuées en position I (PI) au titre de la convention et 1 an d'ancienneté dans l'entreprise sera automatiquement promu en position II (PII).*
- Un cadre PII avec plus de 12 années d'ancienneté dans l'entreprise à la position PII doit être a minima au coefficient 125.

*article 21 de la convention collective

La **CFDT Framatome** vous invite à prendre quelques instants afin de vous assurer que vos salaires sont bien alignés avec ces minimas. Vos élus **CFDT** restent à votre disposition pour une vérification en cas de doute. En cas de non-respect de ces minimas, nous sommes en mesure de vous accompagner pour faire valoir vos droits. Pour toutes questions contactez le référent Cadre **CFDT** : Adrien Pieragnoli adrien.pieragnoli@framatome.com

Vos élus CFDT sont là pour vous représenter et défendre vos intérêts !

06.40.84.99.06 cfdtframatome.fr CFDT FRAMATOME cfdtframatome@gmail.com